



Montpellier, le 16 FEV. 2023



AT / 10000

Direction Générale des Services

MADAME MARIE CASARES  
MAIRE DE CAMBON-ET-SALVERGUES  
HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA MAIRIE  
34330 CAMBON-ET-SALVERGUES

DGA – Aménagement du Territoire  
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Louise Diraison  
Références : D23-000326  
T : 04.67.67.44.73  
E : ldiraison@herault.fr

Madame la Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité, par mail reçu le 18 janvier 2023, l'avis du conseil départemental de l'Hérault, dans le cadre du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), de la commune de Cambon et Salvergues.

Après l'analyse des documents transmis et la consultation des experts départementaux, nous vous faisons part des observations suivantes :

- ce projet d'implantation de 5 éoliennes se situe en zone de sensibilité faible vis-à-vis de l'impact paysager des infrastructures éoliennes. Cependant et en raison de la présence de 3 éoliennes à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet, une attention particulière devra être portée sur les effets cumulatifs produits. Ces effets peuvent concerner le paysage mais également le milieu naturel et plus spécifiquement l'avifaune, où les couloirs de migration seraient interrompus par les éoliennes. De plus, le projet pourrait entraîner la perte d'habitats, ainsi que celle de territoires de chasse pour de nombreuses espèces,
- le document de référence territorial pour l'énergie éolienne prévoit de nombreuses recommandations qui incombent aux porteurs de projets. Ces recommandations devront être respectées (<https://www.parc-haut-languedoc.fr/images/comprendre-le-parc/document-de-referenc-territoriale.pdf>).

Les autres motifs de la procédure n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

En conclusion, au titre des compétences obligatoires du Département, nous émettons un **avis favorable** à votre projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général adjoint en charge  
de l'aménagement du territoire,

  
Dominique JAUMARD

Hôtel du Département  
Mas d'Alco  
1977 avenue des moulins  
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67  
W : herault.fr

**Avis CD34 – Plan Local d'Urbanisme de Cambon et Salvergues – 08/02/2023**